

Un differend survenu entre la Republique & la Cour de Rome, fait depuis quelque-tems du bruit. Il est occasionné pour un Fort nommé *Goro*, que le Gouvernement a fait construire depuis peu vis-à-vis de Ferrare. Le St. Siege demande que ce Fort soit démoli, sous prétexte qu'il a été construit sur un terrain dont la propriété est encore contestée. Le Nonce du Pape a delivré à ce sujet un Memoire fort ample au Sénat, auquel on n'a fait jusqu'à present aucune reponse; ce qui donne lieu de croire que la Republique ne consentira à la démolition de ce Fort qu'à condition que la Cour de Rome consentira de son côté à celle des Fortifications de Ferrare.

A present que les affaires par raport à l'évacuation de la Toscane par les Espagnols sont à leur terme, ou peut-être exécutées, & le tout communiqué par le Prince Pio, Ambassadeur de l'Empereur, au Comte de Fuenclara qui doit aller à Vienne avec caractere d'Ambassadeur du Roi d'Espagne, on compte que ce Seigneur a actuellement sous ses Passeports, & qu'il ne tardera pas à le mettre en chemin.

V. *Genes*. Les esperances qu'on pouvoit avoir conçues depuis la retraite du Seigneur Theodore d'engager les mécontents de Corse à se soumettre à la République, sont à present évanouïes. Avant la sortie de l'Isle, le Gouvernement avoit fait faire aux Chefs des Rebelles des propositions assez avantageuses, qui n'ont pas été acceptées: Mais ces derniers ont député depuis à *Bastia* un des leurs chargé de pleins-pouvoirs pour entrer en négociation. Mr. Rivarola, Commissaire de la République, doutant de la sincérité de cette Députation, retint le particulier pendant trois jours dans le Couvent des Servites, en le faisant garder très-étroitement; ensuite il le fit

*Situation
des affaires
en Corse.*